



ATELIER INTERNATIONAL DE FORMATION

DAKAR, Sénégal 23-26 Octobre 2018

**RENFORCEMENT DES COMPETENCES SUR LES MECANISMES
DE GESTION CLIMATIQUE : MECANISMES DE FINANCE
CARBONE ET CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU
NATIONAL**



RAPPORT SYNTHÈSE

I. CONTEXTE DE LA FORMATION

Face aux enjeux actuels de changements climatiques et leurs risques associés, les Etats membres de la GMV, en matière d'engagements contractuels dans la gestion du phénomène climatique sont confrontés à la mobilisation de ressources et notamment l'appropriation des financements innovants et des technologies propres de croissance verte. Des initiatives de création d'instruments de finances carbone ont été initiées vers l'Afrique, mais il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, moins de 2% de ces mécanismes n'ont pu faire bénéficier à l'Afrique et très peu encore, aux pays saharo-sahéliens au Sud du Sahara de la Grande Muraille Verte.

Conformément à l'Accord universel sur le climat, les Etats parties, notamment ceux de la bande saharo sahélienne de la GMV ont élaboré des CDNs. L'importance du volume de financements et de technologies sollicités pour l'opérationnalisation de ces contributions dépendra fortement de leurs capacités à trouver des solutions novatrices dont notamment les outils de l'exploitation des mécanismes liés aux divers fonds et une compréhension des CDNs.

Ainsi, à travers un appui technique et logistique du PNUD, un atelier international de formation a été initié. Il a porté sur : (i) la maîtrise des instruments de financement innovants de la finance carbone et d'autres sources de financement pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte ; (ii) le diagnostic des Contributions Déterminées Nationales (CDN) des Etats membres de la Grande Muraille Verte.

II. OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'atelier a pour objectif global de renforcer les compétences des experts de l'APGMV et ceux des Etats membres et plus spécifiquement dans les domaines de la finance carbone à travers l'évaluation de crédits carbone, la capitalisation de la contribution de la GMV dans les CDNs, la compréhension du mécanisme de transaction dans les Finances carbone, l'identification d'opportunités dans la GMV.

III. PARTICIPANTS ET FACILITATEURS

La liste des participants et des facilitateurs ainsi que leur biographie sont joints en annexe du présent rapport synthèse.

IV. DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation s'est déroulée du **23 au 26 octobre 2018** à l'Hôtel Novotel de Dakar. L'évènement s'est déroulé en trois (03) segments qui sont :

- Segment 1 : Cérémonie symbolique d'ouverture des travaux ;
- Segment 2 : Déroulement des deux (2) modules et échanges sur la contribution de Birdlife international ;
- Segment 3 : Synthèse, discussions, évaluation de la formation et remise de certificats aux participants.

4.1 Segment 1 : Cérémonie d'ouverture

Une cérémonie d'ouverture a permis de procéder aux allocutions suivantes.

M. Abakar Mahamat ZOUGOULOU, représentant le Secrétaire Exécutif de l'APGMV, **Prof Abdoulaye DIA**, a d'abord remercié le Sénégal pour son hospitalité légendaire et son acceptation d'accueillir ladite formation. Après avoir situé le contexte de la formation et les attentes, il a remercié le PNUD et les Consultants internationaux pour leur accompagnement dans la réalisation de cette importante activité. Il a enfin exhorté chacun des participants à plus d'engagement et d'assiduité afin de tirer profit de cette formation qui revêt une importance capitale dans l'accélération du processus de financement de la GMV.

M. Pitaud du PNUD s'est réjoui de l'importance de cet atelier sur le renforcement des compétences des Experts de la GMV dans le contexte de mobilisation des ressources. Il a au nom du PNUD réitéré la poursuite de leur engagement au delà de cette formation qui se veut un point de départ d'une collaboration dynamique au vu de la mission du PNUD sur les questions de développement à l'échelle mondiale et en particulier vers les pays en développement en particulier.

M. Amady Gnagna CISSE, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Grande Muraille du Sénégal a lu une allocution au nom de **SEM Prof Mame Thierno DIENG**, Ministre de l'environnement et du développement durable du Sénégal. Il a tenu tout d'abord, à souhaiter aux participants, la bienvenue au Sénégal et remercié le PNUD et l'APGMV pour l'organisation de cette formation à Dakar. Il a ensuite montré globalement l'importance des thématiques envisagées à travers cette formation à destination des Etats membres dans un monde qui évolue de jour en jour mettant particulièrement un accent sur les efforts faits par les Etats membres et la nécessité de les accompagner en cherchant les meilleures opportunités qui existent pour assurer la mobilisation des ressources car les activités sur le terrain nécessitent beaucoup de moyens financiers. Tout en invitant les participants à tirer le maximum de profits de cette formation, il a déclaré ouvert les travaux.

4.2 Segment 2 : Déroulement des travaux

4.2.1 Module 1 : Finances Carbone :

Ce module a été facilité par **M. Benjamin Landreau**, consultant international et a porté sur les aspects suivants : (i) une présentation de l'historique de la notion de finance Carbone ; (ii) les principes de base du crédit carbone ; (iii) les types de marché du crédit carbone (marché contraignant et le marché volontaire) ; (iv) l'accord de Paris pour la réduction des émissions de carbone ; (v) le processus de mise en œuvre des projets MDP (Mécanisme de Développement Propre) (vi) une étude de cas d'un projet de reforestation au Niger ; (vii) le paiement pour les services éco systémiques (exemple du Projet « Socio Bosque » de l'Equateur) ; (viii) financement d'initiatives à travers la mise en place d'une fiscalité verte ; (ix) importance des fonds environnementaux pour cofinancer des initiatives environnementales ; (x) obligations vertes et échanges de dette.

Au terme de ces différentes présentations les échanges ont porté notamment sur la faiblesse des projets MDP en Afrique, le processus très long d'élaboration d'un projet carbone, la faiblesse de plus en plus du coût du crédit carbone, la nécessité d'un financement préalable pour l'élaboration de projets carbone.

Compte tenu de la complexité de l'approche « Crédit carbone », son processus long et risqué pour des bénéfices incertains, il a été, à l'issue de riches débats, jugé souhaitable d'explorer d'autres opportunités notamment : (i) l'évaluation des politiques publiques qui seront soutenues par la communauté internationale ; (ii) l'exploration d'opportunités de financement à travers le Fonds vers Climat en démontrant la pertinence et l'importance des réalisations terrain de la GMV ; (iii) la récompense de la qualité des politiques et non l'existence de crédit carbone ; (iv) la mobilisation des ressources par la mise en place d'institutions solides et fortes notamment la Banque GMV Carbone qui pourrait être affiliée à la BAD afin de garantir son accréditation et l'obtention de financements conséquents ; (v) le développement de la coopération bilatérale pour aller plus vers l'adaptation que l'atténuation ; (vi) l'exploitation du mécanisme de Paiement pour Services Eco systémiques.

En conclusion, le Module 1 a permis de montrer, les efforts fournis par les pays et les attentes face aux enjeux et aux besoins. L'importance de l'apport des outils innovants à l'exemple de l'initiative de l'APGMV à mettre en place une Banque carbone dans le cadre de la mobilisation des ressources est saluée. Les orientations données par l'APGMV, les

contributions des pays et le déroulé du facilitateur à travers des exemples concrets ont permis l'enrichissement des débats à l'issue desquels divers outils sont examinés par leurs atouts et leurs limites. La Banque GMV carbone a été jugée comme étant un bon mécanisme malgré la faiblesse actuelle du taux du crédit carbone de 1,8 Euros la tonne Equivalent carbone. La limite de 30 Euros la tonne est le seuil souhaitable de viabilité. Aussi, il faudra utiliser en plus de la Banque carbone d'autres outils tels que la mise en place de fonds fiduciaire à l'exemple du Fonds d'Adaptation et de Résilience au Changement climatique et au Développement Economique Local (FARCDEL) de l'APGMV jugé très actuel.



Photo 1. Une vue des participants à la formation

4.2.2 Module 2 : Contributions Déterminées au niveau National

Le module 2 a porté sur les CDNs des Etats et l'apport de la GMV dans ces CDNs . Il était attendu principalement : (i) une meilleure compréhension des CDNs et de leur logique ; (ii) le partage d'information et d'expérience entre pays dans la mise en œuvre des CDNs ; (iii) les leçons sur la mise en œuvre ; (iv) comment assurer une meilleure contribution de la GMV dans la mise en œuvre des CDNs des Etats dans la perspective des ODD : Effets d'amplification par les CDNs et effets de leviers pour les ANGMV.

Facilité par le Consultant international **M. Mounkeila GOUMANDAKOYE**, il a été développé une présentation générale axée sur l'historique les CDNS (contexte d'élaboration des CPDNS et leur ratification en CDNs) et leurs objectifs.

Sur cette mise au point générale très enrichissante, les Responsables GMV des Pays ci-après : **Burkina Faso, Djibouti, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan et Tchad** ont délivré les CDNs de leur pays notamment sur les aspects de diagnostic du bilan de la préparation et les contraintes rencontrées ; la contribution de la GMV aux CDNs ; les propositions d'axes de réflexion pour une meilleure prise en compte de la GMV dans les CDNs.

Aux termes de ces présentations, des échanges portant sur des commentaires, des questions et des observations d'amélioration ont été faits.

Le consultant a ensuite donné un aperçu de l'état de préparation et de mise en œuvre des CDNs en Afrique. Il a enfin développé, la contribution de la GMV aux CDNs. Il ressort de cette importante présentation que malgré la complexité du mécanisme, la Grande Muraille Verte présente par son approche, beaucoup d'avantages en comparaison avec les autres initiatives notamment sa **visibilité** et sa **lisibilité** qui constituent deux atouts majeurs à exploiter davantage. Ceci s'explique par : (i) le caractère régional de spécificité éco géographique large et partant des ressources transfrontalières ; (ii) une inscription de la démarche dans le long terme en particulier le passage d'un programme à un autre sur la trajectoire 2030 des ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; (iii) des opportunités uniques de synergies liant la GDT, le Développement, la Recherche et la communication et notamment le lien entre la gestion de l'Environnement et la Sécurité, enjeux majeur actuellement au Sahel.

A l'issue de cette présentation et des riches débats qui s'en sont suivis, il s'est dégagé les recommandations suivantes :

- l'appropriation du mécanisme national des CDNs par les structures nationales GMV afin d'assurer une forte implication de la GMV dans la révision des CDNs (prévue en 2020) ;
- la mise en place d'une Plateforme/Base de données GMV sur les Projets GMV (financement, bilan carbone, contributions aux CDNs au plan adaptation) ;
- le renforcement de l'engagement politique de l'APGMV en faveur des CDNs et en appui aux pays ;
- l'élaboration de Notes conceptuelles sur :
 - une meilleure connaissance de l'architecture de la Finance Climat aux bénéficiaires des Etats Membres de la GMV ;
 - le rôle de la GMV dans les CDNs compte tenu de sa spécificité et de la plus value qu'elle apporte ;
 - le développement d'un programme « Initiative Armée et Développement Propre » dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel de Niamey issu de la conférence Internationale sur la Désertification et l'Economie Verte.



Photo 2 : Une vue des participants à la formation

4.2.3 Contribution de Birdlife international :

Une contribution de Birdlife international a été partagée avec les participants. Birdlife international est une organisation internationale et à vocation de protection de la nature et des oiseaux en particulier. La présentation faite par **M. Geoffroy** a montré qu'elle a été créée en 1992, qu'elle fédère plusieurs autres ONG et de milliers de naturalistes, ainsi que des écologues et ornithologues professionnels, des scientifiques et des gestionnaires de la protection de la nature. Son objectif est de permettre de solutions internationales aux problèmes environnementaux globaux. La répartition des espèces d'oiseaux à l'échelle planétaire a montré que 54 espèces sont endémiques de l'espace sahélien de la GMV notamment dans les écosystèmes transfrontaliers à l'exemple des zones côtières Mauritanie/Sénégal, ceux du Bassin du Niger et du Lac Tchad...

Il ressort des débats que ce domaine de conservation de la biodiversité, malgré son importance à la fois écologique, socio économique et scientifique n'a pas été suffisamment pris en compte dans la mise en œuvre de la GMV. La mise en œuvre de la GMV pourra bénéficier de la valeur ajoutée à travers l'écotourisme et donc de revenus substantiels aux communautés et populations. Plusieurs opportunités de financement de projets transfrontaliers sont souhaitées et Birdlife a accepté de collaborer avec l'APGMV dans ce sens. Un projet d'Accord de coopération a été envisagé entre l'APGMV et Birdlife international.

4.3 Segment 3 : La troisième partie de la formation a porté sur la validation du Rapport synthèse, l'évaluation de la formation ainsi qu'à la remise des attestations et la Cérémonie de clôture.

4.3.1 Présentation, discussions et validation du rapport Synthèse

Le rapport synthèse a été présenté en plénière. Des observations directes sur le document et d'autres par écrit ont été faites et prises en compte dans le présent rapport.

4.3.2 Evaluation de la formation

Une fiche d'évaluation a été préalablement préparée et distribuée à chaque participant. Il ressort de l'exploitation de la Fiche une satisfaction globale tant du point de vue du contenu, de l'approche et des débats qui s'en sont suivis et de l'organisation.

4.3.3 Remise de certificats aux participants Clôture de la formation

Des Attestations signées du Secrétaire Exécutif ont été décernées à chacun des participants ainsi qu'un témoignage de satisfaction au PNUD.

NB : Chacun des deux facilitateurs remettra à l'APGMV un rapport détaillé portant sur le module le concernant.

CONCLUSION

Il ressort de cette formation l'importance des thématiques liées aux financements innovants et leur appropriation par les acteurs. L'APGMV devrait être davantage impliquée dans la détermination et la mise en œuvre des CDNs et ainsi contribuer fortement à la diffusion et à la généralisation des techniques, notamment agroforestières, susceptibles d'assurer une meilleure résilience des pays sahéliens et de ses populations face aux changements climatiques. A ce titre, la mise en place de services financiers à une échelle régionale, susceptibles de cofinancer et démultiplier les efforts nationaux entrepris, semble très opportun. Ces services financiers pourraient être rendus par différents types d'institutions, incluant la finance carbone, sans se limiter exclusivement à cette dernière.

Annexe1 : Liste des participants à la formation

| # | Noms | Pays | Titre |
|----|-------------------------------|--------------------------|--|
| 1 | Adama DOULKOM | Burkina Faso | Coordonnateur National IGMVSS-Burkina Faso |
| 2 | Nabasnogo Roch PANADITIGRI | Burkina Faso | Chef de Service S&E/ IGMVSS - Burkina Faso |
| 3 | Abdoulfatha ABDOURAHMANE | Djibouti | Sous-directeur GMV- République de Djibouti |
| 4 | Ibrahim AG SINDIBLA | Mali | Directeur de l'Unité de Gestion/GMV- Mali |
| 5 | Moussa Sissoko | Mali | Expert des Ressources de la Faune Sauvage de UG-GMV- Mali |
| 6 | DIALLO OUMAR | Mauritanie | Chef de Division Technique ANGMV - Mauritanie |
| 7 | Maisharou ABDOU | Niger | Directeur Général ANGMV Niger |
| 8 | Amani Abdou | Niger | Chercheur INRAN en appui à l'ANGMV- Niger |
| 9 | Amady Gnagna Cissé | Sénégal | Directeur Général de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte -Sénégal |
| 10 | Pathé Cissé | Sénégal | Chargé de S&E ANGMV- Sénégal |
| 11 | Dr Ibrahim DOCA | Soudan | Coordinator, Sudan Sustainable Natural Resources Management Project |
| 12 | Ahmat Mahamat HAGGAR | Tchad | Directeur Général ANGMV-Tchad |
| 13 | Ramadji GANGTAR | Tchad | Chef de S&E AGNMV Tchad |
| 14 | Abakar Mahamat ZOUGOULOU | APGMV | Directeur Scientifique et Technique APGMV |
| 15 | Marcelin SANOU | APGMV | Chef de Service Planification Suivi & Evaluation, Gestion de l'Information APGMV |
| 16 | El Hadji Ballé SEYE | UICN | Chargé de Programme Bureau Dakar |
| 17 | Geoffroy CITEGETSE | BirdeLife International | Chargé de Programme Dakar |
| 18 | Benjamin LANDREAU | Consultant international | Finances Carbone |
| 19 | Mounkeila NGOUMANDAKOYE | Consultant International | Contributions Déterminées Nationales |
| 20 | Moges ABREHAM | Chargé de Programme | PNUD/Bureau Sénégal |

Annexe 2 : Biographie des facilitateurs

M. Mounkeila GOUMANDAKOYE est Ingénieur des Eaux et Forêts lauréat de l'Institut Polytechnique de Katibougou au Mali et une Maîtrise en Gestion des bassins versants de l'Ecole des Ressources Naturelles Renouvelables de l'Université de Georgetown et l'Université de l'Arizona aux Etats Unies où il est sorti **Major de promotion**. Après de grandes responsabilités dans son pays le Niger om il a été successivement, Chef d'équipe de la Conservation de la Faune et de la Pêche, Enseignant à l'IPDR de Kolo , Chef de Division forêts et Directeur du projet ceinture verte et Directeur National des EF du Niger. Il a occupé également de fonctions dans les institutions régionales et internationales : Chef du département de l'écologie et de l'environnement CILSS ; Coordinateur régional pour l'Afrique de l'ouest et Centrale (UNDP/UNSO), Conseiller principal en matière de politiques et coordonnateur principal des programmes et des opérations centre de développement des terres arides du PNUD Nairobi Kenya puis Représentant régional pour l'Afrique du PNUE ou il a pris une retraite amplement méritée.

Il est actuellement Secrétaire Exécutif de l'Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable) au Niger.

M. GOUMANDAKOYE regorge de ce fait de fortes compétences dans les domaines de :

- Leadership et Gestion,
- Appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques en matière d'environnement et de développement durable ;
- Résilience aux changements climatiques et Gestion durable des terres ;
- Conception, suivi et évaluation des Projets et Programmes au niveau National et International ;
- Administration et supervision des Projets et Programmes ;
- Renforcement du partenariat et mobilisation des ressources ;
- Diplomatie environnementale.

Benjamin LANDREAU est diplômé de Sciences politiques (France) et titulaire d'un Master en Gestion de l'Environnement (Costa Rica). Spécialisé dans les mécanismes de financement de la conservation de la biodiversité depuis 2003, il a notamment travaillé en tant que directeur de Green Eco-Land à la rédaction de plusieurs stratégies de financement à long terme pour les parcs nationaux et pour les Agences nationales en charge de leur gestion (Cameroun, Côte d'Ivoire, Equateur, Guinée Bissau, Gambie, Congo-Brazzaville, Mauritanie, Haïti) et est également l'auteur du « Guide pour l'élaboration des Plans d'Affaire simplifiés pour les Aires Protégées » (Rampao, FIBA, FFEM, AFD), ainsi que d'un guide sur la « Mobilisation de ressources à l'intention des Fonds Environnementaux » (RedLAC) qui couvre les principaux instruments innovants pour le financement de la conservation.

Il a récemment travaillé pour le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) à la création d'un Fonds Environnemental sous-régional, et appuie en ce moment la création d'un Fonds Fiduciaire aux Comores, avec le possible concours de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (pooling des services financiers). Benjamin Landreau a par ailleurs une expertise avérée sur la thématique des changements climatiques. Il a travaillé pendant 5 ans à la mise en place de projets basés sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP) pour Carbon Management Consulting, a fait une évaluation du MDP au Costa Rica, et connaît bien le mécanisme REDD+ et ses limites. Enfin Benjamin Landreau a une expertise reconnue en évaluation de projets, principalement pour le GEF, la Commission Européenne et le FFEM.

Annexe 3 : Quelques photos de remise des attestations aux participants et au PNUD



Photo 3 : Remise des attestations à un participant



Photo 4 : Remise du témoignage de satisfaction au PNUD